

INFO Bulletin

www.inalco.com

INDUSTRIELLE ALLIANCE
 ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC.

Bulletin d'information destiné aux administrateurs de régimes d'assurance collective et aux conseillers en avantages sociaux



Prestations sociales en 2008

Au Canada, de nombreux programmes gouvernementaux ont une incidence sur l'administration des régimes d'avantages sociaux privés et sur les protections offertes par ces régimes. Nous sommes heureux de vous présenter une mise à jour des paramètres de ces programmes pour 2008. Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements sur ces programmes, nous vous invitons à consulter leurs sites Web respectifs. Vous trouverez d'ailleurs toutes les adresses dans cet article.

1. Régime de rentes du Québec (RRQ) et Régime de pensions du Canada (RPC)

Les taux du RRQ et du RPC sont identiques, sauf indication contraire. Les montants de rentes indiqués représentent les montants de rentes maximales.

Cotisations	2007	2008	Prestations	2007	2008
Maximum annuel des gains admissibles (MAGA)	43 700 \$	44 900 \$	Rente mensuelle de survivant du RPC		
Exemption annuelle de base	3 500 \$	3 500 \$	Conjoint de moins de 65 ans	482,30 \$	493,28 \$
Taux de cotisation (employeur et employé; le double pour un travailleur autonome)	4,95 %	4,95 %	Conjoint de 65 ans ou plus	518,25 \$	530,75 \$
Cotisations annuelles maximales (employeur et employé; le double pour un travailleur autonome)	1 989,90 \$	2 049,30 \$	Orphelin (par enfant jusqu'à 18 ans ou jusqu'à 25 ans s'il est étudiant)	204,68 \$	208,77 \$
Prestations			Rente mensuelle d'invalidité du RRQ		
Prestations de décès du RRQ (montant forfaitaire)	2 500 \$	2 500 \$	Cotisant	1 053,74 \$	1 077,49 \$
	6 fois la pension de retraite,	6 fois la pension de retraite,	Enfants à charge (par enfant)	64,99 \$	66,29 \$
Prestations de décès du RPC (montant forfaitaire) Max.	2 500 \$	2 500 \$	Rente mensuelle d'invalidité du RPC		
Rente mensuelle de survivant du RRQ			Cotisant	1 053,77 \$	1 077,52 \$
Conjoint de moins de 45 ans			Enfants à charge (par enfant)	204,68 \$	208,77 \$
• Pas invalide et sans enfants à charge	427,87 \$	437,76 \$	Rente de retraite mensuelle maximale à 65 ans	863,75 \$	884,58 \$
• Pas invalide et avec enfants à charge	700,80 \$	716,15 \$			
• Invalide avec ou sans enfants à charge	729,84 \$	745,77 \$			
Conjoint entre 45 et 54 ans	729,84 \$	745,77 \$			
Conjoint entre 55 et 64 ans	729,84 \$	745,77 \$			
Conjoint de 65 ans ou plus	518,25 \$	530,75 \$			
Orphelin (par enfant jusqu'à 18 ans)	64,99 \$	66,29 \$			

Site Web du RRQ :

www.rrq.gouv.qc.ca/fr/programmes/regime_rentes/

Site Web du RPC :

www.rhdsc.gc.ca/fr/psr/rpc/rpctabmat.shtml



Prestations sociales en 2008

2. Assurance-emploi

Pour être admissible aux prestations de maladie, de maternité ou de congé parental en vertu de la loi fédérale sur l'assurance-emploi, un employé doit avoir accumulé au moins 600 heures d'emploi assurable au cours des 52 semaines qui précèdent le début de la période de prestations. Les prestations de maladie et de maternité sont payables pendant une période maximale de 15 semaines. Les prestations parentales sont payables pendant une période maximale de 35 semaines. Une combinaison de prestations de maternité, parentales et de maladie peut être versée pendant une période maximale de 65 semaines, pourvu que les conditions précises soient réunies. Le montant de la prestation hebdomadaire dépend des gains de l'employé au cours des 26 dernières semaines d'emploi.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, les employés du Québec peuvent bénéficier du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). Les employeurs et les employés du Québec contribuent à ce régime, qui prévoit le versement de prestations à tous les travailleurs et à toutes les travailleuses admissibles qui prennent un congé de maternité, de paternité, d'adoption ou parental. Les contribuables du Québec cotisent par ailleurs un peu moins au régime d'assurance-emploi, aucune prestation de maternité ou parentale n'étant désormais versée par ce régime pour les demandes de règlement soumises au Québec.



Cotisations	2007	2008	Prestations	2007	2008
Maximum de la rémunération annuelle assurable	40 000 \$	41 100 \$	Taux de prestations de base (% de la rémunération assurable moyenne)	55 %	55 %
Taux de cotisation de l'employé par 100 \$ de rémunération			Prestation hebdomadaire maximale	423 \$	435 \$
- hors Québec	1,80 \$	1,73 \$	Dernières semaines de salaire	26 sem.	26 sem.
- Québec	1,46 \$	1,39 \$	Délai de carence	2 sem.	2 sem.
Cotisation annuelle maximale de l'employé			Durée maximale des prestations de maladie	15 sem.	15 sem.
- hors Québec	720,00 \$	711,03 \$	Traitement fiscal des prestations	Imposable	Imposable
- Québec	584,00 \$	571,29 \$			
Taux de cotisation de l'employeur par 100 \$ de rémunération assurable					
- hors Québec	2,52 \$	2,42 \$			
- Québec	2,04 \$	1,95 \$			
Cotisation annuelle maximale de l'employeur					
- hors Québec	1 008,00 \$	995,44 \$			
- Québec	817,60 \$	799,81 \$			

* Les employeurs qui offrent un régime d'invalidité de courte durée à leurs employés peuvent bénéficier d'une réduction de leur cotisation au régime d'assurance-emploi pourvu que le régime soit admissible. Les employeurs doivent rembourser au moins 5/12 de l'épargne réalisée à même la réduction des primes à tous les employés auxquels la réduction s'applique.

Site Web de l'assurance-emploi :
www.rhdsc.gc.ca/fr/ae/menu/accueillea.shtml



Prestations sociales en 2008

3. Indemnisation des travailleurs

Les régimes d'indemnisation des travailleurs sont de juridiction provinciale et sont financés par les employeurs. La participation à ces régimes est obligatoire pour certains employeurs ou groupes de travailleurs, selon la province. Les primes varient selon le secteur d'emploi, la taille de la compagnie ou la classe de tarification de chaque province. Les régimes d'indemnisation des accidentés du travail prévoient principalement une indemnité de remplacement du revenu, mais remboursent aussi certains frais médicaux. Ces prestations ne sont pas imposables.



Province	Maximum de la rémunération assurable 2007	Maximum de la rémunération assurable 2008	Prestations d'invalidité	Site Web
Colombie-Britannique	64 400 \$	66 500 \$	90 % du revenu net moyen	www.worksafebc.com
Alberta	64 600 \$	68 500 \$	90 % du revenu net	www.wcb.ab.ca
Saskatchewan	55 000 \$	55 000 \$	90 % du revenu net	www.wcbask.com
Manitoba	71 000 \$	77 000 \$	90 % du revenu net moyen, jusqu'à un maximum de 90 % du revenu net réel	www.wcb.mb.ca
Ontario	71 800 \$	73 300 \$	85 % du revenu net	www.wsib.on.ca
Québec	59 000 \$	60 500 \$	90 % du revenu net	www.csst.qc.ca
Nouveau-Brunswick	53 200 \$	54 200 \$	85 % du revenu net moyen	www.whscc.nb.ca
Nouvelle-Écosse	46 700 \$	48 400 \$	75 % du revenu net pour les 26 premières semaines, 85 % par la suite	www.wcb.ns.ca
Île-du-Prince-Édouard	44 700 \$	45 400 \$	80 % du revenu net pour les 38 premières semaines, 85 % par la suite	www.wcb.pe.ca
Terre-Neuve-et-Labrador	48 425 \$	49 295 \$	80 % du revenu net	www.whscc.nf.ca
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	69 200 \$	70 600 \$	90 % du revenu net	www.wcb.nt.ca/fr/
Yukon	73 200 \$	74 100 \$	75 % du revenu brut	www.wcb.yk.ca



Prestations sociales en 2008

4. Régimes provinciaux d'assurance maladie

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux se partagent les responsabilités du système de soins de santé au Canada. Les services de soins de santé varient d'une province à une autre. La protection offerte est constamment étudiée et revue. Dans cet article, nous faisons état des principaux changements survenus en 2007.

- **Québec**

Au Québec, la participation au régime général d'assurance médicaments est obligatoire pour tous les résidents qui ne sont pas couverts en vertu d'un régime d'assurance collective. Le 1^{er} juillet 2007, de nouveaux taux de cotisation sont entrés en vigueur, comme en fait état le tableau ci-dessous :

	Avant le 1 ^{er} juillet 2007	Au 1 ^{er} juillet 2007
Franchise mensuelle	12,10 \$	14,10 \$
Coassurance	29 %	30 %
Contribution annuelle maximale	881 \$	904 \$
Prime annuelle maximale	538 \$	557 \$

À TITRE DE RENSEIGNEMENT, NOUS AVONS DRESSÉ LA LISTE DES SITES WEB DES MINISTÈRES DE LA SANTÉ DE CHAQUE PROVINCE :

Colombie-Britannique
www.gov.bc.ca/health

Alberta
www.health.gov.ab.ca

Saskatchewan
www.health.gov.sk.ca

Manitoba
www.gov.mb.ca/health/index.fr.html

Ontario
www.health.gov.on.ca/indexf.html

Québec
www.msss.gouv.qc.ca

Nouveau-Brunswick
www.gnb.ca/0051/index-f.asp

Nouvelle-Écosse
www.gov.ns.ca/health

Île-du-Prince-Édouard
www.gov.pe.ca/health

Terre-Neuve-et-Labrador
www.health.gov.nl.ca/health

À propos de l'Industrielle Alliance

L'Industrielle Alliance figure parmi les plus solides institutions financières au pays et exerce un leadership incontestable dans les domaines de l'assurance et des services financiers. Présente partout au Canada, l'Industrielle Alliance assure plus de 2 millions de Canadiens et gère et administre un actif de plus de 50 milliards de dollars, ce qui en fait la cinquième plus importante société d'assurance de personnes au Canada.